



Formulaire de demande pour les stations de montage (SM): Tachygraphe; Limiteur de vitesse; RPLP

Données de l'entreprise

N° SM (rubrique remplie par la OFDF)

Nom de l'entreprise

Interlocuteur

Rue / n°

NPA

Localité

Téléphone

E-Mail

Service responsable

N° SM

Langue de
correspondance

Type SM

Marque de l'appareil (pour les appareils cochés)

Service

Tachygraphe numérique

Tachygraphe analogique

Limiteur de vitesse

Appareil de saisie RPLP: emotach CH-OBU-2

Installations de contrôle de la SM (type et marque)

N° METAS (voir étiquette sur
l'instrument de contrôle)

Service

Rubriques service

Sceau OFDF

Installations de contrôle

OK

NOK

Date

Signature

Personnel qualifié

Les personnes suivantes possèdent les certificats de formation requis¹:

Nome	Prénom	¹ Formation(s)
EXEMPLE Muster	Hans	Tachygraphe numérique (Service), RPLP (Service)

Pour stations de montage RPLP

Quel est le nombre approximatif de clients possédant des véhicules utilitaires passibles de la RPLP dont votre station de montage s'occupe actuellement ?

Nombre Clients: _____ Nombre Véhicules: _____

Votre station de montage a-t-elle une autorisation en qualité de station de montage chargée du remplacement du pare-brise (SM-P)?

Possédez-vous des véhicules utilitaires soumis à la RPLP ?

Si oui, combien de ces véhicules sont immatriculés au moment de la demande ?

Nombre _____

Remarque

Nous certifions que les données indiquées dans ce formulaire sont conformes à la réalité et autorisons la Direction générale des douanes à les faire contrôler par les services et par l'Office fédéral de métrologie (METAS).

En apposant sa signature sur le formulaire de demande, le représentant de la station de montage accepte que l'adresse de son entreprise soit publiée dans l'internet.

Lieu, date _____ Interlocuteur _____

Inscription

ou par la poste: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières,
Service d'homologation, Taubenstrasse 16, 3003 Berne

¹ - En cas de demande à être homologuées comme stations de montage RPLP doivent employer au moins deux personnes qui possèdent une formation en matière de tachygraphes et d'appareils de saisie RPLP.